

Les étapes pour inscrire son enfant dans une école publique de Cholet :

- choisir une école, car il n'existe pas de périmètre scolaire à Cholet,
- rencontrer le directeur avec son enfant pour tout savoir sur l'école choisie,
- remplir le dossier d'inscription le plus tôt possible et l'adresser à la Ville.

La Ville étudie le dossier et répond aux parents. Attention ! Le dossier peut être refusé : l'enfant est trop jeune ou bien l'école choisie n'a plus de place. Si l'école choisie n'a plus de place, une autre école est proposée.

Le dossier d'inscription

- des renseignements sur l'enfant et sa famille avec des pièces justificatives,
- à déposer en ligne en remplissant le formulaire et en joignant les pièces numérisées,
- ou bien en version papier, à retirer et à déposer au service Accueil Mon espace famille à l'Hôtel de Ville.

La démarche en ligne

- sur le portail Mon espace citoyen, à partir d'un compte à créer
- ce compte permet aussi de réserver les services périscolaires (accueil du matin et du soir, restauration scolaire) et d'inscrire l'enfant aux activités de loisirs (Cholet Animation Enfance, Ani'M Sports)

Pour créer un compte, rendez-vous sur www.espace-citoyens.net, choisir créer mon espace sur la page d'accueil ou bien consulter les informations téléchargeables.



Des questions sur l'inscription ou sur la création du compte Mon espace citoyen ? Besoin d'une aide pour faire le dossier d'inscription en ligne ? Le Service Accueil-Mon Espace Famille vous accompagne dans vos démarches.

Service Accueil Mon Espace Famille

Rez-de-chaussée
de l'Hôtel de Ville de Cholet

Lundi, mardi, mercredi et vendredi
De 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30
jeudi de 10h à 12h15 et de 13h30 à 17h30

02 72 77 24 26 (choix 1)